

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7-5-2-63

OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC7-5-2-63

OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, consécutivement aux obligations de la loi NOTRe, la Communauté de Communes des Deux Rives, ne peut intervenir que dans le cadre de deux axes :

- soit en conventionnement avec la Région pour une intervention en complément des aides déjà existantes ;
- soit dans le cadre du règlement d'exemption des minimis, pour des aides plafonnées de faible montant en investissement sur les exploitations agricoles (soit un plafond de 20 000 € tous les 3 ans).

Les politiques d'aides agricoles ont été définies par l'Assemblée dans sa séance du 3 juin 2021.

1- Soutien aux actions de promotion de la Cave des Vignerons du Brulhois – année 2024

En 2024, la filière viticole française se trouve confrontée à une conjonction de pressions économiques, sociales et climatiques.

La baisse structurelle de la consommation se poursuit, confirmant un recul historique du vin rouge, avec un glissement vers des boissons alternatives (bière, cocktails, softs premium) et une montée en puissance de nouvelles attentes sociétales : sobriété, santé, environnement.

Le contexte national reste dominé par des tensions sociales et politiques qui alimentent un climat anxiogène. À l'international, les tensions géopolitiques fragilisent les débouchés à l'export et accentuent la volatilité des marchés.

Les aléas climatiques, avec le gel de printemps puis le mildiou, perturbent la production et amplifient les incertitudes économiques. Quelques surfaces arrachées ont également contribué à la diminution du volume récolté.

Dès la fin juin 2024, les difficultés se sont brutalement matérialisées pour la cave coopérative conduisant le Président et son Conseil d'Administration à devoir réfléchir, en urgence, à des solutions de sauvegarde. C'est dans ce contexte que la cave a été placée en procédure de sauvegarde le 06 août 2024, afin de préserver son avenir et celui de ses adhérents.

Depuis, d'importants efforts d'économie et d'adaptation ont été engagés, permettant la rationalisation des charges, optimisation de l'organisation interne, recentrage commercial.

Les deux axes de développement :

- Le développement des ventes de l'AOC Bruhois sur les secteurs national, régional et local.
- Les ventes sur le circuit traditionnel représentent 29 % du chiffre d'affaires total (31 % en 2023). Une partie des consommateurs se détournent vers les enseignes de la grande-distribution et du hard discount pour trouver des prix plus attractifs.
- Les ventes en circuit de grande-distribution, bien développées par les responsables de secteur, ainsi que les ventes aux particuliers, ont régressé de 4 % en 2024.

Les autres actions de promotions sont plus institutionnelles avec des imprimés, insertions publicitaires, objets promotionnels. Des partenariats avec les clubs et associations locales tels que l'Avenir Valencien, ou l'Association des commerçants des 2 Rives. La présence sur des événements forts locaux tels que les « Scènes vertes de Goudourville », « Les vieux pistons du Brulhois », ou encore lors de foires, expositions et concours de tous niveaux permet de renforcer cette communication au niveau de la France.

Pour un total des coûts de communication en France de 97 027,06 €
(contre 498 736,29 € en 2023)

- Le développement des marchés internationaux

Ce secteur d'activité représente 28% du chiffre d'affaires total.

Tout comme le marché français, les marchés internationaux ne sont pas épargnés et subissent de plein fouet le ralentissement économique, les tensions géopolitiques et la baisse de consommation du vin.

Les priorités se sont concentrées sur la Belgique, le Canada, les États-Unis et la Chine. Le Canada et la Belgique regroupent 42 et 43 % du chiffre d'affaire export.

Enfin, la cave a également participé aux grands rendez-vous internationaux tel que le WINE PARIS, incontournable pour développer les contacts, présenter les nouveaux millésimes et capter de nouveaux prospects.

Pour un total des coûts à l'export (salaires, déplacement, agence, salons et commission) sont de 107 078,60 €

Soit un total général 2024 de : 204 105,66 € *(contre 630 224,77 € en 2023)*

Dans le cadre des politiques agricoles, la Communauté de Communes des Deux Rives intervient auprès des structures agricoles dans le cadre d'une aide directe pour les actions de promotion. C'est donc dans ce cadre que la Cave des Vignerons du Brulhois sollicite la Communauté de Communes pour cette aide forfaitaire annuelle

Subvention demandée : 15 245 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer la participation de 15 245 € à la Cave des Vignerons du Brulhois.

Fait à Valence d'Agen, le 28 novembre 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1^{er} décembre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GOLFECH



Pascal BENOIT



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 DEC. 2025

08 DEC. 2025

AR Préfecture

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251128-
2025BC7_5_2_63-DE

Numéro d'acte : 2025BC7_5_2_63

Date de décision : 28/11/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /
attribuées)

Fichier acte : 2025BC7-5-2-63 POLITIQUE
COMMUNAUTAIRE D'AIDE AU
DEVELOPPEMENT AGRICOLE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 08/12/2025 16:21:32

Date de réception de l'AR : 08/12/2025 16:22:00